

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15 Date de Convocation : 10/03/2014

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, CLAUDE René, DOURTHE Gérard, DROUHAULT Robert, LABEYRIE Robert, RABY André; Mesdames DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, KHAKHOULIA Françoise, RENARD Sylvie

Absents et excusés : Mme MOREIRA Virginie; Melle CAZET Stéphanie; GARCIA Sylvain; M LALANNE Jean-Michel.

Procuration :

KHAKHOULIA Françoise a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

L'ordre du jour, est alors le suivant :

- **Comptes de gestion 2013 du receveur**
- **Comptes administratifs 2013**
- **divers**

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent. Les conseillers présents l'approuvent et le signent.

2014-001: Adoption des COMPTES DE GESTION 2013 du Receveur

Commune - CCAS - Service d'eau potable - ZA du Moulin de haut
Lotissement CAPCOS - Assainissement.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisées par le receveur en poste à SABRES, Monsieur PARILLA-ETCHART, et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune ;

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait obligation ;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. Patrick SABIN, Maire et président de la commission communale des finances ;

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte à l'unanimité les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures
sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2014-002: adoption des comptes administratifs 2013

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

VU la délibération 2012-015 du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2012 ;

VU les délibérations 2013-040, 2013-041, 2013-042, 2013-063, 2013-064, 2013-065, 2013-066 et 2013-067 du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2013 ;

M. EDALITI Nathalie, conseillère municipale, membre de la commission des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice ;

APRES AVIS de la Commission des finances et du bureau municipal;
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. Patrick SABIN, Maire et président de la commission communale des finances ;

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence Madame EDALITI, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte à l'unanimité les Comptes administratifs de l'exercice 2013 arrêtés comme suit :

CA de la COMMUNE :

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
COMMUNE		
Dépenses	225 902.14 €	705 436.49 €
Recettes	40 920.97 €	976 493.66 €
EXCEDENT/DEFICIT	Déficit -184 981.17€	Excédent 271 057.17€
2012 –résultat reporté	- 881 447.59 €	1 336 059.44 €
A reporter en 2014	- 1 066 428.66 €	1 607 116.61 €

CA du SERVICE d'EAU POTABLE

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
SERVICE d'EAU POTABLE		
Dépenses	6 179.06 €	34 244.37 €
Recettes	11 702.00 €	20 056.74 €
EXCEDENT/DEFICIT	Excédent 5 522.94 €	Déficit -14 187.63 €
2012 –résultat reporté	139 412.48 €	44 582.89 €
A reporter en 2014	144 935.42 €	30 395.26 €

CA de la ZONE ARTISANALE du MOULIN de HAUT

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
ZONE ARTISANALE DU MOULIN DE HAUT		
Dépenses	156 873.00	159 780.64 €
Recettes	159 078.84	156 873.00 €
EXCEDENT/DEFICIT	Excédent 2 205.84	Déficit - 2907.64 €
2012-résultat reporté	+ 80 466.91	- 71 334.52
A reporter en 2014	82 672.75 €	- 74 242.16 €

CA du CCAS d'ESCOURCE

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
CCAS d'ESCOURCE		
Dépenses	0.00 €	18 105.30 €
Recettes	0.00 €	13 264.10 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	Déficit - 4 841.20 €
2012 -résultat reporté	176.08 €	2 235.22 €
A reporter en 2014	176.08 €	- 2 605.98 €

CA du LOTISSEMENT CAPCOS

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
LOTISSEMENT CAPCOS		
Dépenses	225 457.00 €	230 640.00 €
Recettes	225 457.00 €	261 971.36 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	excédent 31 331.36€
2012 -résultat reporté	0.00 €	- 12 616.01 €
A reporter en 2014	0.00 €	18 715.35 €

CA de l'Assainissement

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
ASSAINISSEMENT		
Dépenses	18 979.90 €	24 478.11 €
Recettes	00.00 €	42 418.31 €
EXCEDENT/DEFICIT	Déficit - 18 979.90 €	Excédent 17 940.20 €
2012 -résultat reporté	1.27 €	7 017.14
A reporter en 2014	- 18 978.63 €	24 957.34 €

Les comptes administratifs Commune, CCAS, Eau, Zone Artisanale, lotissement Capcos et Assainissement sont adoptés car aucune majorité ne s'est dégagée contre.

Divers

- Organisation du scrutin pour les municipales
- Rappel du code électoral
- Litige suite à la location d'une salle polyvalente et la caution ménage.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 19h05

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux